



Règlement du concours de paroliers 2025

Collèges & Lycées

“Paroles d’Amour”

L’Association Aznavour pour l’Amour, association à but non lucratif déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, immatriculée sous le numéro RNA W751264535 et dont le siège social est situé 11 Avenue René Boylesve 75016 Paris (ci-après l’« **Organisateur** »), a pour objet, tant en France qu’à l’étranger de promouvoir et développer les échanges culturels et artistiques, encourager la création littéraire et faire rayonner l’œuvre et l’histoire de Charles Aznavour.

Dans ce cadre , elle organise un Concours d’écriture amateur et gratuit intitulé “**Paroles d’Amour**”, (ci-après le « **Concours** »).L’objectif principal de ce Concours est de stimuler la créativité artistique chez les jeunes en leur offrant une opportunité d’explorer et d’exprimer leurs idées, leurs émotions et leurs visions du monde à travers l’écriture. En se concentrant sur le thème universel de l’amour, ce Concours vise à encourager une réflexion profonde sur les multiples facettes de ce sentiment, tout en permettant aux participants de développer leur sens de l’esthétique littéraire, leur capacité à manier les mots avec sensibilité et leur imagination créative

Le Concours est destiné aux collégiens et lycéens des établissements partenaires, sans limite d’âge.

La participation à la 1ère édition du Concours entraîne l’acceptation pleine et entière du présent règlement (ci-après le « **Règlement** »).

ARTICLE 0 : DÉFINITIONS

Aux termes du présent règlement, on entend par :

- **Participant(s)** : tout collégien ou lycéen d'un établissement partenaire sans limite d'âge, soumettant un ou plusieurs textes aux fins de participer au Concours.
- **Finaliste(s)** : tout Participant dont le texte aura été sélectionné à l'issue de la phase de présélection par le Comité technique de sélection tel que défini à l'article à l'article 6.1 du présent Règlement.
- **Lauréat** : le Finaliste dont le texte aura été sélectionné par le jury artistique à l'issue de la phase finale du Concours.

ARTICLE 1 : PRINCIPE DU CONCOURS

Chaque Participant est invité à écrire et adresser à l'Organisateur un ou plusieurs texte(s) dans les conditions définies ci-après entrant dans la thématique suivante : L'Amour.

Écrire une chanson comme une déclaration d'amour en s'appuyant sur le corpus de Charles Aznavour et sur l'ensemble du spectre amoureux, qu'il s'agisse d'amitié, de voyages, d'ivresse ou de souffrances, quel qu'en soit le sujet. (Ci-après le(s) « **Texte(s)** »).

Les Textes soumis pourront être envoyés ensemble ou séparément pendant toute la durée du Concours telle que définie ci-après à l'article 2.2, à condition que chaque soumission respecte strictement les dates et heures limites fixées par l'Association.

Tout Texte ne respectant pas ces critères pourra être écarté de la sélection par l'Organisateur et/ou le Comité technique de sélection (cf article 6.1)

Un (1) seul Lauréat sera sélectionné à l'expiration de la Période définie à l'article 2.2 ci-après et se verra remettre la récompense visé à l'article 7 des présentes lors d'une cérémonie organisée à cet effet par l'Organisateur le **22 mai 2025** à laquelle les Finalistes seront conviés.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT ET CONDITIONS DE LA PARTICIPATION AU CONCOURS

2.1. CONDITIONS PRÉALABLES APPLICABLES AUX PARTICIPANTS

Le Concours est ouvert à toute personne physique mineure représentée par ses deux représentants légaux ou majeure, répondant aux critères impératifs suivants ;

- être inscrite en qualité d'élève dans un établissement partenaire désigné par l'Association ;
- à défaut d'être majeur, avoir obtenu l'autorisation de ses deux représentants légaux pour participer au Concours;
- Ne pas être membre du personnel ou membre de la famille (foyer fiscal) d'un employé de l'Organisateur ;
- Ne pas avoir collaboré et/ou ne pas collaborer à l'organisation du Concours ;
- Ne pas être liée par un contrat dont il résulterait l'impossibilité de délivrer à l'Organisateur les droits visé à l'article 6 ci-après et d'assurer les récompenses prévues à l'article 7 du présent Règlement ;
- Accepter les conditions du Règlement et de tous autres documents nécessaires à la participation effective au Concours.

Pour poursuivre sa participation au Concours, chaque Finaliste devra en outre remettre à l'Organisateur l'autorisation annexée en Annexe I du Règlement dûment complétée et signée, par lui-même ou par de ses deux

représentants légaux le cas échéant.

2.2. PÉRIODE DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert pour une durée de trois (3) mois, du 1er février au 1er mai 2025 inclus. Les textes soumis doivent être reçus par l'Organisateur dans les conditions définies ci-après avant minuit, heure locale, le **1er mai 2025**. Toute participation enregistrée après cette date ne sera pas prise en compte par l'Organisateur, quelle qu'en soit la raison (retard, problème technique, etc.).

2.3. CONDITIONS APPLICABLES AU(X) TEXTE(S)

Chaque Participant est autorisé à soumettre jusqu'à **3 Texte(s)** sur l'ensemble de la Période de Concours.

Chaque Texte devra, tant dans son contenu que dans son titre :

- avoir été écrit par le Participant seul, sans recourir à un tiers ou une Intelligence Artificielle (IA) ;
- être en rapport avec le sujet du Concours à savoir les paroles de chansons d'amour, et avec le thème sélectionné par le Participant
- ne contenir aucune information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne réelle (nom, prénom, adresse, ...) et notamment tout élément d'identification du Participant Auteur ;
- être rédigé **majoritairement en français**, par exception les inserts de langue étrangère sont tolérés, s'ils n'excèdent pas plus de 50 % du texte total ;
- ne contenir aucun élément, notamment image ou propos, contraire aux bonnes mœurs ou pouvant porter atteinte à l'ordre public ou susceptible de porter atteinte aux tiers ou à leurs droits, telles que des éléments portant sur la vie privée de tiers ou protégés par un droit de propriété intellectuelle (droits d'auteur, marque, droits voisins, ...) ou susceptible d'être jugé diffamatoire, attentatoire à la vie privée, injurieux ou dénigrant.

2.4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, les Participants doivent s'inscrire sur le site dédié à l'adresse <https://aznavourpourlamour.com/paroles-damour/> en soumettant dans le formulaire dédié à cet effet son prénom, nom, date de naissance, classe et établissement fréquentés et adresse mail.

Le Participant sera alors invité à accepter les Conditions Générales du Concours puis à soumettre son Texte en format texte.

Un mail de confirmation sera envoyé au Participant pour chaque participation reçue, lui permettant de visualiser et de vérifier sa participation. A défaut de réception de cette confirmation, il est recommandé au Participant de contacter l'Organisateur et/ou l'établissement partenaire pour vérifier la bonne prise en compte de la participation.

Aucune modification ne peut être apportée à la candidature une fois le courriel de confirmation reçu.

Une fois que l'Organisateur aura sélectionné les Textes finalistes, le Participant sera tenu de signer le Règlement du Concours ainsi que l'autorisation parentale à défaut d'être majeur.

ARTICLE 3 - GARANTIES

En s'inscrivant au Concours, chaque Participant s'engage à ce que le contenu de ses œuvres soit conforme aux lois et règlements en vigueur.

Tout manquement à ces engagements pourra entraîner l'exclusion immédiate du Participant, sans préjudice des éventuelles poursuites juridiques ou actions en responsabilité que pourraient engager les parties lésées.

Chaque Participant lui-même ou représenté par ses représentants légaux déclare et garantit l'Organisateur et ses partenaires, cessionnaires ou ayant-droits, être l'auteur des Textes soumis dans le cadre du Concours et détenir l'ensemble des droits de propriété intellectuelle qui pourraient être attachés à ses attributs de la personnalité (image, nom, prénom, signature, informations relatives à sa vie privée ...) ainsi qu'aux Textes, nécessaire à leur exploitation dans le cadre du Concours et plus généralement dans les conditions détaillées dans le Règlement et dans l'autorisation annexée au Règlement.

L'Organisateur et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'un éventuel non-respect des droits d'auteur ou des droits connexes par le Participant. Ce dernier s'engage à indemniser intégralement l'Organisateur et ses partenaires en cas de réclamation ou d'action en justice intentée par un tiers pour violation de droits, y compris les frais de procédure et les éventuelles condamnations financières qui en découlent.

En cas de manquement à la présente garantie, l'Organisateur pourra mettre fin discrétionnairement et immédiatement à la participation du Participant au Concours en excluant tout ou partie des Textes qu'il aura soumis de la sélection.

Les Participants garantissent l'Organisateur et ses partenaires contre toute réclamation, action ou opposition émanant de tiers concernant l'exploitation des textes transmis dans le cadre du Concours. En cas de litige, le Participant s'engage à indemniser intégralement l'Organisateur et ses partenaires pour tout préjudice subi, y compris les frais de procédure et les éventuelles condamnations financières.

ARTICLE 4 : EXCLUSION DE PARTICIPATION

Le non-respect par le Participant de l'une quelconque des conditions et garanties énoncées dans le Règlement entraînera l'annulation de sa participation, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée et/ou que le Participant puisse prétendre à une indemnité ou compensation.

Ainsi sera exclu du Concours tout Participant dont tout ou partie du texte n'ayant pas respecté les conditions prévues à l'article 2 dans le cadre de sa participation, et ayant notamment soumis un Texte ne répondant pas à l'une quelconque des conditions prévues à l'article 2.3 du Règlement.

A titre d'exemple, sont exclus les Textes :

- × *contenant des indications d'identité dans le titre ou dans la description ;*
- × *rédigés ou modifiés en dehors de la Période définie à l'article 2.2. ;*
- × *envoyé après l'expiration de la Période définie à l'article 2.2.*
- × *générés, en tout ou partie, par une intelligence artificielle ;*
- × *n'ayant pas de rapport avec l'objet du Concours et/ou le thème sélectionné par le Participant ;*
- × *contenant des éléments contrefaisants, diffamants ou portant atteinte la vie privée de tiers.*

Sera également exclu tout Participant présélectionné qui n'aura pas signé le Règlement et à défaut d'être majeur l'autorisation parentale.

ARTICLE 5 : SÉLECTION DU LAURÉAT

5.1. PRÉ-SÉLECTION PAR LE COMITÉ TECHNIQUE DE SÉLECTION

Un **Comité technique** qui pourra être présidé par M. Flavio NERVEGNA et/ou tout autre membre choisi librement par l'Organisateur, assurera un rôle de pré-sélection purement technique en écartant, le cas échéant, les Participants ne répondant pas aux conditions définies par le Règlement.

Le Comité technique est seul compétent pour désigner les Participants Finalistes du Concours.

A ce titre, dès lors qu'un texte aura été sélectionné par le Comité technique, le Finaliste devra impérativement retourner les documents suivants auprès de l'association afin de confirmer sa participation :

- en pièce jointe obligatoire : le/les Textes soumis ainsi que **l'autorisation de diffusion annexée au présent « Mineure » ou « Majeure »**, selon le cas, dûment complétée et signée par le Participant et, le cas échéant ses représentants légaux.
- en pièce jointe optionnelle : un fichier au format mp3 d'une proposition musicale pour accompagner le texte

Les Textes présélectionnés par le Comité technique seront ensuite soumis au jury artistique, lequel élira le Finaliste lauréat du Concours.

6.2. SÉLECTION ARTISTIQUE DU JURY

La composition du jury sera déterminée par l'Organisateur et constituée notamment de représentants des entités partenaires du Concours, des membres de l'Association Aznavour pour l'Amour ainsi que des personnalités du monde de l'écriture et de la musique.

Le jury s'organise librement dans le cadre de ses délibérations et de ses travaux. Il statuera souverainement et aucun recours contre ses décisions ne pourra être exercé à l'encontre de celles-ci.

Le jury sélectionnera **un (1) lauréat** parmi les textes des Finalistes. Les textes seront évalués principalement sur la base des critères artistiques suivants :

- la pertinence du texte par rapport au thème du Concours ;
- l'originalité du texte (notamment caractère novateur, créativité dans le traitement du sujet...);
- l'intention musicale du texte ; l'attention portée au rythme et à la métrique dans l'optique d'une mise en musique ;
- la qualité esthétique du texte (notamment style littéraire, richesse lexicale et fluidité du texte) ;
- la maîtrise de la langue française (notamment respect des règles grammaticales, orthographiques et syntaxiques ;
- la cohérence avec le corpus musical de Charles Aznavour

Ces critères seront appréciés librement par le jury, dans le respect de l'esprit du Concours et des objectifs fixés par l'Organisateur.

ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En soumettant leur(s) Texte(s) à l'Organisateur dans le cadre du Concours, chaque Finaliste consent aux conditions de l'autorisation d'exploitations des Textes consentie à l'Organisateur, et ses cessionnaires et ayants-droits, telles

que annexée au Règlement, qu'il complètera et signera en deux (2) exemplaires originaux, dont l'un des deux sera remis à l'Organisateur.

Cette autorisation étant indispensable à l'utilisation et la diffusion des Textes dans le cadre du Concours, et notamment à la mise en place de la récompense prévue pour le Lauréat, sa signature par le Finaliste et, le cas échéant, ses représentants légaux, est une condition essentielle et déterminante du consentement de l'Organisateur à la participation du Finaliste au Concours.

ARTICLE 7 : RÉCOMPENSE DU LAURÉAT

Chaque Finaliste sera convié à participer à l'annonce du Lauréat du Concours et à la remise des récompenses attribuées au Lauréat, annonce qui se tiendra le **22 mai 2025 à Paris**.

Le Lauréat se verra proposer un accompagnement sous forme de conseil dans la mise en musique du texte.

Les noms et prénoms du Lauréat, ainsi que le titre de son texte, seront publiés sur les supports de communication de l'Organisateur, dans les conditions et pour la durée visée dans l'Autorisation signée par le Finaliste, incluant, sans s'y limiter, les sites internet, réseaux sociaux, brochures, et communiqués de presse.

La récompense devra être utilisée selon les modalités et conditions qui seront communiquées ultérieurement au Lauréat. En cas d'impossibilité, pour quelque raison que ce soit, de délivrer le prix initialement prévu, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par une récompense de valeur équivalente ou supérieure, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque réclamation de la part du Lauréat.

ARTICLE 8 : RÉCLAMATIONS

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du Règlement par les Participants, sans réserve.

En participant, chaque candidat renonce expressément à tout recours, contestation ou demande d'indemnisation, quelle qu'en soit la nature, en lien avec les résultats ou le déroulement du Concours. Aucune réclamation relative à l'organisation du Concours, au déroulement des délibérations, ou aux résultats ne pourra être admise.

ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, telle que définie par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française, ou en raison de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de l'Organisateur (telle que sans que cette liste soit exhaustive, les catastrophes naturelles, crises sanitaires, conflits sociaux, armés ou troubles civils **ou encore des** défaillances techniques majeures.), celle-ci se réserve le droit de modifier le Règlement, de reporter, de suspendre, ou d'annuler tout ou partie du Concours.

Le cas échéant, les Participants seront informés dans les meilleurs délais par les supports de communication habituels de l'Organisateur (site internet, e-mails ou tout autre moyen approprié) de la décision de l'Organisateur.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en raison des modifications, reports, suspensions ou annulations décidés dans ces circonstances, et aucun dédommagement ou compensation ne pourra être réclamé par les Participants à ce titre.

ARTICLE 10 : DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par l'Organisateur sont traitées exclusivement afin de permettre l'organisation et la promotion du Concours, et notamment gérer l'inscription des Participants, la remise des récompenses et promouvoir le Concours et ses lauréats sur les supports de communication de l'Organisateur.

Le traitement de ces données repose sur :

- **l'exécution du contrat** découlant de l'acceptation du présent règlement, conformément à l'article 6(1)(b) du Règlement général sur la protection des données (RGPD);
- **le respect des obligations légales**, notamment en matière de droits d'auteur et de droits des mineurs ;
- **l'intérêt légitime** de l'Organisateur pour promouvoir le Concours, conformément à l'article 6(1)(f) du RGPD.

Les données collectées incluent notamment les informations personnelles (nom, prénom, date de naissance, coordonnées (adresse postale, email, téléphone)) et les informations relatives au Concours (titre du texte soumis, description du projet, et texte complet).

Ces données sont obligatoires pour valider la participation. Elles se destinent uniquement à l'Organisateur, pour la gestion et la promotion du Concours et à l'hébergeur de la plateforme technique utilisée pour la réalisation du Concours, sous contrat garantissant la sécurité et la confidentialité des données.

Les données seront conservées pour une durée de **trois (3) ans** à compter de la dernière interaction avec le Participant, sauf disposition légale imposant une durée de conservation plus longue, notamment pour préserver les droits moraux attachés aux œuvres (article L.121-1 du Code de la propriété intellectuelle). Les données nécessaires à la conformité légale ou à la gestion d'éventuels litiges seront conservées pour la durée strictement requise à ces fins.

Les données personnelles peuvent être transférées vers des pays bénéficiant d'une décision d'adéquation de la Commission européenne, garantissant un niveau de protection équivalent à celui de l'Union européenne. En cas de transfert vers un pays tiers sans décision d'adéquation, des garanties appropriées seront mises en place conformément aux articles 46 et 49 du RGPD.

L'Organisateur met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles, notamment l'utilisation de protocoles de cryptage pour le transfert des données, la protection des bases de données par des systèmes d'accès restreint et des pare-feu ou encore la réalisation régulière d'audits de sécurité pour prévenir tout accès non autorisé, perte ou altération des données.

En cas de violation de données susceptibles de porter atteinte aux droits et libertés des Participants, l'Organisateur s'engage à en informer la CNIL et, si nécessaire, les Participants concernés, conformément aux articles 33 et 34 du RGPD.

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD et à la loi Informatique et Libertés modifiée, chaque Participant dispose d'un **droit d'accès** (obtenir la confirmation que ses données sont traitées et en recevoir une copie), **de rectification** (corriger ou compléter des données inexactes ou incomplètes), **d'opposition** (pour des motifs légitimes, au traitement de ses données personnelles) **de suppression** (demander la suppression de ses données personnelles, sauf si leur conservation est nécessaire pour des raisons légales ou contractuelles), de **limitation** (restreindre temporairement l'utilisation des données dans certains cas), d'un droit **à la portabilité** (recevoir les données fournies dans un format structuré, couramment utilisé, et lisible par machine) ou encore de **retrait du consentement** (retirer à tout moment son consentement pour les traitements basés sur celui-ci).

Les Participants peuvent exercer ces droits à tout moment en envoyant une demande écrite, accompagnée d'un

justificatif d'identité, à : **Aznavour pour l'Amour** – 11 Avenue René Boylesve, 75016 Paris Ou par e-mail à : aznavourpurlamour@gmail.com .

L'Organisateur s'engage à répondre dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande, conformément à l'article 12 du RGPD.

Compte tenu du caractère indispensable du traitement de données personnelles des Participants dans le cadre de leur participation au Concours, toute demande de suppression de ses données personnelles par un Participant avant la fin du Concours fera obstacle à participation au Concours.

En cas de désaccord concernant le traitement de leurs données, les Participants disposent du droit de déposer une réclamation auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)** via son site internet (www.cnil.fr) ou par courrier postal :

CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

ARTICLE 11. DÉPÔT DU RÈGLEMENT ET LITIGE

Le Règlement est soumis à la **loi française**.

Toute difficulté pratique d'interprétation d'application ou d'interprétation du Règlement, à défaut d'un accord amiable, sera soumise aux **tribunaux compétents de Paris**.

Le Règlement pourra être fourni sur simple demande par courrier adressée à l'Organisateur.

* * *

Contacts et renseignements complémentaires :

Flavio Nervegna (Secrétaire général) : +336.11.02.41.61

ANNEXE I
MODÈLE D'AUTORISATION À SIGNER
PARTICIPANT MINEUR

Nous soussignés,

Représentant légal (1): Madame / Monsieur : , demeurant
, (courriel : Numéro de téléphone :) ;

Représentant légal (2): Madame / Monsieur : , demeurant
, (courriel : Numéro de téléphone :) ;

Agissant tant pour nous-même qu'en qualité de titulaire de l'autorité parentale de notre enfant mineur
(ci-après dénommé(s) le « **Participant** ») :

Madame / Monsieur : , (Nom et prénom) Scolarisé dans l'établissement
, situé

Déclarons et certifions :

- avoir et exercer la pleine autorité et responsabilité légale du Participant et qu'en tout état de cause, la présente autorisation emporte le plein consentement de ce dernier;
- savoir que l'Association Aznavour pour l'Amour, association à but non lucratif déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, immatriculée sous le numéro RNA W751264535 et dont le siège social est situé 11 Avenue René Boylesve 75016 Paris (ci-après l' **Organisateur** »), organise la 1ère édition d'un concours d'écriture amateur et gratuit intitulé "**Paroles d'Amour**", en partenariat avec (...) (ci-après le « **Concours** ») destiné aux collégiens et lycéens des établissements partenaires, sans limite d'âge;
- savoir et accepter que le Participant remette dans le cadre du Concours un ou plusieurs textes qu'il a écrit(s) (ci-après le(s) « **Texte(s)** ») ainsi que les attributs de la personnalité du Participant (nom, prénom, image, date de naissance, ...) et les informations le concernant qui pourra/ont donné lieu à des publications, ce que nous acceptons expressément et sans réserve (ci-après le(s) « **Information(s)** ») ;
- savoir et accepter que l'Organisateur diffusera dans le cadre du Concours et de son activité, tout Texte ainsi remis sur ses sites internet et dans le cadre de ses actions de promotion (non commerciale) et de communication (réseaux sociaux, presse, documents de promotion, rapports d'activité, présentations ou projections publiques, affichages, expositions, publications...), notamment afin de les promouvoir lors de la remise de prix organisée à la fin du Concours le 22 mai 2025.
- savoir et accepter que la participation du Participant ne donnera lieu à aucune rémunération ou indemnisation ;
- avoir pleinement conscience que le cas échéant, le Participant sera identifié(e) ou identifiable ce que nous acceptons expressément.
- avoir pris la mesure des conséquences de la présente autorisation pour le Participant en termes d'exposition médiatique et avoir parfaitement informé le Participant à cet égard.

Nous reconnaissons que les termes de la présente autorisation (ci-après l' « **Autorisation** ») sont une condition essentielle à la participation du Participant au Concours.

1. AUTORISATION D'EXPLOITATION DES TEXTES

Nous déclarons avoir pleine connaissance du Concours et de ses conditions d'organisation notamment prévues dans le Règlement que nous acceptons.

En conséquence, nous sommes conscient(s) que chaque Texte sera fixé, reproduit, diffusé et exploité par l'Organisateur et ses partenaires (à l'exclusion de toute société commerciale), dans le cadre du Concours et de l'activité de l'Organisateur et acceptons expressément que les Textes et les Informations soient utilisés dans ces conditions, que ce soit individuellement et/ou en compagnie de celles d'autres personnes

À cet effet, nous concédons, à titre gratuit, une licence non exclusive à l'Association Aznavour pour l'Amour et ses partenaires, pour le monde entier et pour toute la durée de protection des droits d'auteur, licence incluant un **droit d'adaptation** (transposition des Textes à d'autres médias, tels que des œuvres musicales, des présentations ou des expositions ; modification ou édition des Textes pour des besoins de format ou d'audience ; traduction des Textes en d'autres langues), un **droit de reproduction** (par copie physique, notamment l'impression sur tout support (livres, brochures, documents de promotion, affichages) ; par copie numérique, incluant le téléchargement et la numérisation pour diffusion sur des sites internet ou réseaux sociaux ; par reproduction partielle sous forme de citations), un **droit de représentation** (communication publique des Textes, intégrale ou partielle, par tout moyen, notamment via internet, intranet, ou tout réseau de communication ; présentation publique des Textes lors de manifestations, festivals, expositions ou projections) et un **droit d'exploitation non commerciale** (diffusion des Textes sur les sites internet et réseaux sociaux de l'Organisateur et dans le cadre de ses actions de promotion, de communication et d'exposition ; mise en avant des Textes lors de la remise du Prix du 22 mai 2025). Nous déclarons par ailleurs que cette licence exclut toute utilisation à des fins commerciales. .

2. GARANTIES

Nous reconnaissons que la diffusion des Textes n'est pas garantie par la Société et renonçons à tout recours à l'encontre de la Société ainsi que de toute autre société qu'elle se substituerait en cas de non diffusion des Textes.

Nous déclarons avoir fait notre affaire personnelle pour obtenir de tout tiers toutes les autorisations permettant l'exploitation paisible par la Société des éventuelles images, enregistrements et/ou photographies remises à la Société et garantissons la Société contre tout recours à cet égard.

Nous garantissons avoir pleine capacité pour concéder les droits visés aux présentes et certifions que les droits consentis aux présentes ne sont pas contraires à des droits consentis à des tiers. Nous garantissons notamment n'être lié(e), ainsi que le Participant, à aucun tiers par une quelconque obligation d'exclusivité.

Nous garantissons être titulaire de l'ensemble des droits d'auteur et/ou droits voisins relatifs aux Textes et Informations que le Participant serait éventuellement amené(e) à fournir dans le cadre Concours et garantissons à la Société ainsi qu'à toute société qu'elle se substituerait et/ou à laquelle elle transférerait le bénéfice des présentes, une exploitation paisible.

Nous reconnaissons et acceptons expressément et sans réserve que la Société détient l'entière maîtrise des choix techniques, artistiques et économiques relatifs à la préparation et au déroulement du Concours ainsi qu'à la diffusion des Textes. A cet effet, nous déclarons accepter que nous ne pouvons en aucune manière interdire, limiter ou intercéder d'une quelconque façon dans l'exploitation et la diffusion des Textes.

Nous déclarons savoir et reconnaissons expressément que la Société conserve toute liberté de diffuser et d'exploiter ou de ne pas diffuser ni exploiter en tout ou partie les Textes.

3. DONNÉES PERSONNELLES

Nous acceptons expressément que les données personnelles communiquées par le Participant soient collectées et conservées par la Société, responsable de traitement, pour permettre sa participation au Concours. Les données seront collectées et traitées par voie informatique et pourront être enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. La collecte et le traitement de ces données reposent juridiquement sur notre consentement.

Nous déclarons avoir été informé(e)s que la durée de conservation des données personnelles du Participant est 5 (cinq) ans et du fait que les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées aux partenaires du Concours.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement européen n° 2016/679 sur les données personnelles (RGPD), nous déclarons savoir que le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et du droit à la portabilité aux données à caractère personnel le concernant. Nous déclarons savoir que nous disposons du droit de s'opposer, pour des raisons tenant à notre situation particulière, à ce que les données personnelles concernant le Participant fassent l'objet d'un traitement. Toute demande doit être écrite et adressée à l'adresse de la Société mentionnée ci-dessus, en prenant soin de préciser les coordonnées et en joignant une photocopie de la carte d'identité.

Enfin, nous déclarons également être informé(e)s qu'une réclamation peut être déposée auprès de la CNIL si nous considérons que le traitement des données à caractère personnel constitue une violation des droits du Participant.

4. DIVERS

Les gagnants autorisent expressément l'Organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent Concours l'identité des gagnants. Cette autorisation ne peut être valablement donnée qu'à partir de 15 ans si le Participant est mineur. La présente Autorisation, ainsi que toute question relative à sa validité, son interprétation ou son exécution, est soumise au droit français. En cas de litige découlant de son application ou de son interprétation, les parties conviennent de soumettre ce litige à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

Fait en deux (2) exemplaires originaux à _____, le _____

Signatures

Représentant légal (1)

Représentant légal (2)

L'Auteur

ANNEXE II
MODÈLE D'AUTORISATION A SIGNER
PARTICIPANT MAJEUR

Je soussigné(e) :

Madame / Monsieur : , (Nom et prénom)

Courriel : **Numéro de téléphone :**

Scolarisé dans l'établissement , **situé**

Déclare et certifie :

- avoir la pleine capacité juridique et qu'en tout état de cause, la présente autorisation emporte mon plein consentement ;
- savoir que l'Association Aznavour pour l'Amour, association à but non lucratif déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, immatriculée sous le numéro RNA W751264535 et dont le siège social est situé 11 Avenue René Boylesve 75016 Paris (ci-après l' « **Organisateur** »), organise la 2^{ème} édition d'un concours d'écriture amateur et gratuit intitulé « **Paroles d'Amour** », en partenariat avec (...) (ci-après le « **Concours** ») destiné aux collégiens et lycéens des établissements partenaires, sans limite d'âge;
- savoir et accepter que je remette dans le cadre du Concours un ou plusieurs textes que j'ai écrit(s) (ci-après le(s) « **Texte(s)** ») ainsi que les attributs de ma personnalité (nom, prénom, image, date de naissance, ...) et les informations me concernant qui pourra/ont donner lieu à des publications, ce que j'accepte expressément et sans réserve (ci-après le(s) « **Information(s)** ») ;
- savoir et accepter que l'Organisateur diffusera dans le cadre du Concours et de son activité, tout Texte ainsi remis sur ses sites internet et dans le cadre de ses actions de promotion (non commerciale) et de communication (réseaux sociaux, presse, documents de promotion, rapports d'activité, présentations ou projections publiques, affichages, expositions, publications...), notamment afin de les promouvoir lors de la remise de prix organisée à la fin du Concours le 22 mai 2025.
- savoir et accepter que ma participation ne donnera lieu à aucune rémunération ou indemnisation ;
- avoir pleinement conscience que le cas échéant, je serai identifié(e) ou identifiable, ce que j'accepte expressément.
- avoir pris la mesure des conséquences de la présente autorisation en termes d'exposition médiatique et en être parfaitement informé à cet égard.

Je reconnais que les termes de la présente autorisation (ci-après l' « **Autorisation** ») sont une condition essentielle de ma participation au Concours.

1. AUTORISATION D'EXPLOITATION DES TEXTES

Je déclare avoir pleine connaissance du Concours et de ses conditions d'organisation notamment prévues dans le Règlement que nous acceptons.

En conséquence, je suis conscient que chaque Texte sera fixé, reproduit, diffusé et exploité par l'Organisateur et ses partenaires (à l'exclusion de toute société commerciale), dans le cadre du Concours et de l'activité de l'Organisateur et accepte expressément que les Textes et les Informations soient utilisées dans ces conditions, que ce soit individuellement et/ou en compagnie de celles d'autres personnes.

À cet effet, je concède, à titre gratuit, une licence non exclusive à l'Association Aznavour pour l'Amour et ses partenaires, pour le monde entier et pour toute la durée de protection des droits d'auteur, licence incluant un **droit d'adaptation** (transposition des Textes à d'autres médias, tels que des œuvres musicales, des présentations ou des expositions ; modification ou édition des Textes pour des besoins de format ou d'audience ; traduction des Textes en d'autres langues), un **droit de reproduction** (par copie physique, notamment l'impression sur tout support (livres, brochures, documents de promotion, affichages) ; par copie numérique, incluant le téléchargement et la numérisation pour diffusion sur des sites internet ou réseaux sociaux ; par reproduction partielle sous forme de citations), un **droit de représentation** (communication publique des Textes, intégrale ou partielle, par tout moyen, notamment via internet, intranet, ou tout réseau de communication ; présentation publique des Textes lors de manifestations, festivals, expositions ou projections) et un **droit d'exploitation non commerciale** (diffusion des Textes sur les sites internet et réseaux sociaux de l'Organisateur et dans le cadre de ses actions de promotion, de communication et d'exposition ; mise en avant des Textes lors de la remise du Prix du 22 mai 2025). Je déclare par ailleurs que cette licence exclut toute utilisation à des fins commerciales. .

2. GARANTIES

Je reconnais que la diffusion des Textes n'est pas garantie par la Société et renonce à tout recours à l'encontre de la Société ainsi que de toute autre société qu'elle se substituerait en cas de non diffusion des Textes.

Je déclare avoir fait mon affaire personnelle pour obtenir de tout tiers toutes les autorisations permettant l'exploitation paisible par la

Société des éventuelles images, enregistrements et/ou photographies remises à la Société et garantis la Société contre tout recours à cet égard.

Je garantis avoir pleine capacité pour concéder les droits visés aux présentes et certifie que les droits consentis aux présentes ne sont pas contraires à des droits consentis à des tiers. Je garantis notamment n'être lié(e) à aucun tiers par une quelconque obligation d'exclusivité.

Je garantis être titulaire de l'ensemble des droits d'auteur et/ou droits voisins relatifs aux Textes et Informations que je serais éventuellement amené(e) à fournir dans le cadre Concours et garantis à la Société ainsi qu'à toute société qu'elle se substituerait et/ou à laquelle elle transférerait le bénéfice des présentes, une exploitation paisible.

Je reconnais et accepte expressément et sans réserve que la Société détient l'entière maîtrise des choix techniques, artistiques et économiques relatifs à la préparation et au déroulement du Concours ainsi qu'à la diffusion des Textes. A cet effet, je déclare accepter que je ne pourrai en aucune manière interdire, limiter ou intercéder d'une quelconque façon dans l'exploitation et la diffusion des Textes.

Je déclare savoir et reconnais expressément que la Société conserve toute liberté de diffuser et d'exploiter ou de ne pas diffuser ni exploiter en tout ou partie les Textes.

3. DONNÉES PERSONNELLES

J'accepte expressément que mes données personnelles communiquées soient collectées et conservées par la Société, responsable de traitement, pour permettre ma participation au Concours. Les données seront collectées et traitées par voie informatique et pourront être enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. La collecte et le traitement de ces données reposent juridiquement sur mon consentement.

Je déclare avoir été informé(e) que la durée de conservation de mes données personnelles est de 5 (cinq) ans et du fait que les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées aux partenaires du Concours.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement européen n° 2016/679 sur les données personnelles (RGPD), je déclare savoir que je dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et du droit à la portabilité aux données à caractère personnel me concernant. Je déclare savoir que je dispose du droit de m'opposer, pour des raisons tenant à ma situation particulière, à ce que les données personnelles me concernant fassent l'objet d'un traitement. Toute demande doit être écrite et adressée à l'adresse de la Société mentionnée ci-dessus, en prenant soin de préciser les coordonnées et en joignant une photocopie de ma carte d'identité.

Enfin, je déclare également être informé(e) qu'une réclamation peut être déposée auprès de la CNIL si je considère que le traitement des données à caractère personnel constitue une violation de mes droits.

4. DIVERS

Les gagnants autorisent expressément l'Organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent concours l'identité des gagnants. Cette autorisation ne peut être valablement donnée qu'à partir de 15 ans si le Participant est mineur

La présente Autorisation, ainsi que toute question relative à sa validité, son interprétation ou son exécution, est soumise au droit français. En cas de litige découlant de son application ou de son interprétation, les parties conviennent de soumettre ce litige à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

Fait en deux (2) exemplaires originaux à _____, le _____

Signatures

L'Auteur